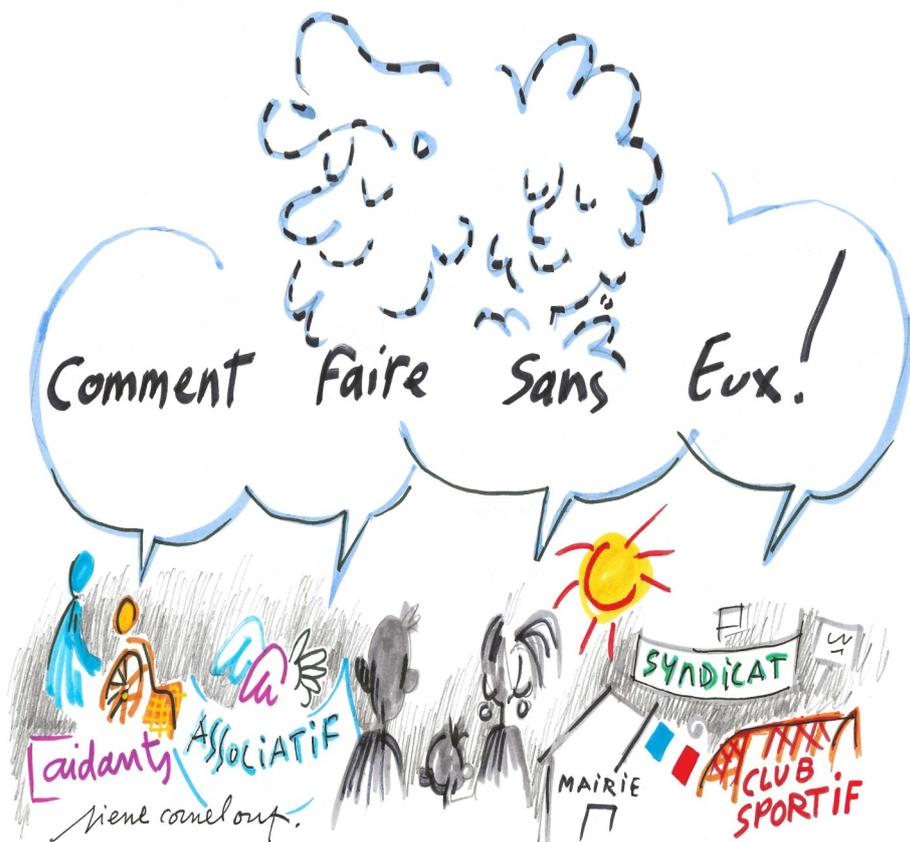


Déposé le 07/04/2023

Caen PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Agenda

1er juin

Fête de l'USR/CGT14

13 juin

Armada de Rouen



Libéralisation des tarifs du gaz.

Courrier à destination des députés et sénateurs.

Paris le, mercredi 8 février 2023

OBJET : Demande d'intervention afin d'obtenir le report de la fin des tarifs réglementés de gaz prévue au 30 juin 2023.

Mesdames, Messieurs,

La fin du tarif réglementé de vente de gaz (TRVg) aura pour effet d'imposer à 2,8 millions de ménages de changer d'offre, dans un contexte où les prix flambent sur le marché de l'énergie. Qui plus est, sa disparition entraînera une insécurité contractuelle pour tous les ménages ayant signé des contrats en offres de marché, indexés sur ce TRV, auprès d'autres fournisseurs. Au global, ce sont ainsi plus de 7 millions de ménages qui seront affectés par l'extinction des tarifs réglementé du gaz, en l'état prévue le 30 juin 2023.

Or, dans le contexte inflationniste que nous connaissons, **ces tarifs réglementés du gaz sont la formule la plus protectrice actuellement pour le consommateur.**

Cette disparition du TRV du gaz fait suite à la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 qui est venue confirmer une décision du Conseil d'Etat de 2017. Ce dernier avait alors estimé que les tarifs réglementés du gaz étaient contraires au droit européen dans la mesure où ils sont une « entrave à la réalisation d'un marché concurrentiel ».

Nous considérons que le contexte inflationniste que nous connaissons, notamment au niveau des prix de l'énergie et particulièrement du gaz, et l'intérêt général commandent de reporter la fin des tarifs réglementés de gaz prévue au 30 juin 2023.

Ce report est juridiquement possible par l'insertion d'un amendement dans la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 qui a fixé au 30 juin 2023 la fin du tarif réglementé de vente de gaz. En effet, la Commission européenne autorise, depuis octobre 2021, les différents Etats à prendre des mesures exceptionnelles pour la protection des consommateurs. C'est dans ce cadre que le bouclier tarifaire a pu être mis en place.

Ce report est d'autant plus nécessaire que la piste évoquée par le gouvernement visant à mettre en place un **prix de référence déterminé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE)** qui servirait de base à la poursuite du bouclier tarifaire n'offre, de toute évidence, pas les mêmes garanties juridiques que **les tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics.**

Nous vous rappelons que l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) publie chaque année un tableau de bord de la précarité énergétique. En 2021, **84 % des ménages interrogés** dans le cadre du baromètre **se disent préoccupés par leur consommation énergétique** (+14 points par rapport à l'année 2019). Cette inquiétude n'a pu que croître depuis 2021.

En 2021, **un quart des ménages a été confronté à une difficulté à payer la facture énergétique** (contre 10 % en 2019). Les 18-34 ans sont les plus affectés (46 % contre 32 % en 2020).

Les interventions de fournisseurs énergétiques **pour suspension ou réduction de la puissance** à la suite d'impayés se sont accrues en 2021 par rapport à 2019 (+17 % de suspensions et +63 % de réductions de puissance).

Aussi, nous vous prions d'œuvrer pour un report de la fin de l'extinction du tarif réglementé de vente du gaz, d'au moins 2 ans, que ce soit par le biais d'une proposition de loi visant à amender la loi de 2019, ou encore en interpellant la ministre en charge de la Transition énergétique pour lui demander d'agir résolument à cette fin.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre très sincère considération.

Signataires :

CGL info@lacgl.fr 01 40 54 60 80

CNL cnl@lacnl.com 01 48 57 04 64

DAE droitalenergie@gmail.com 06 64 67 77 15

INDECOSA-CGT indecosa@cgt.fr 06 48 71 42 98

UFC QUE CHOISIR quechoisir@quechoisir.org 01 43 48 55 48

CLCV clcv@clcv.org 01 56 54 32 10

CSF contact@la-csf.org 01 44 89 86 80

FAMILLE RURALES info@famillesrurales.org 01 44 91 88 88

MNLE mnle@wanadoo.fr 06 36 48 09 90

Flash info séniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc LEMAROIS
Secrétaire Général
USR/CGT14



Après des mois d'un faux suspense, Elisabeth Borne a présenté son projet de contre réforme des retraites. Ce gouvernement fait le choix de passer en force contre l'avis de la totalité des organisations syndicales et d'une large majorité de Françaises et de Français.

L'ensemble des salarié.e.s devrait ainsi travailler plus longtemps. L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de trois mois chaque année à partir de la génération 1961 pour une carrière complète. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux né.e.s après 1968. Les 43 annuités de cotisation s'appliqueraient dès la génération 1965.

Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seraient reportés d'au moins deux ans. Disons-le clairement, ce projet violent et injuste est synonyme de régression sociale.

Nous pouvons faire plier ce gouvernement par notre mobilisation.

Faire connaître nos propositions pour une retraite à 60 ans en bonne santé, d'une pension équivalente à 75% du dernier salaire brut ! Nous disposons de nombreux éléments. Tout d'abord, ayons en tête notre mobilisation de 2020, qui a forcé le pouvoir à enterrer son projet de retraite à points. Ensuite, toutes les organisations syndicales de salariés et de jeunesse sont opposées à cette « réforme ». les enquêtes d'opinion confirmant un rejet massif (80 à 90 % selon certains sondages), quelles que soient les catégories socioprofessionnelles.

La mobilisation qui s'est installée sans relâche dans le pays depuis le 19 janvier est inédite. Inédite par son ampleur, sa durée mais aussi par l'unité syndicale qui a permis de rassembler des millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités, de privés d'emploi mais aussi beaucoup de jeunes.

Le déclenchement du 49.3 par la Première ministre a créé un soulèvement qui s'est exprimé très fort dans la rue. Au-delà du rejet de cette « réforme » par la quasi-totalité des salariés, c'est le déni de démocratie qui s'ajoute au mépris de la population de notre pays qui ne passe pas et laissera des traces. Nous le voyons, Macron entend mettre à genoux les travailleuses et travailleurs actifs, les privés d'emploi, mais aussi les retraités.

Cette lame de fond porte aussi sur les revendications spécifiques des retraités. Les retraité.e.s veulent vivre le temps de leur retraite dans de bonnes conditions. Elles et ils se sont mobilisés le 20 mars à Caen et nationalement.

Pour les retraité.e.s et futur.e.s elles et ils revendiquent :

- L'augmentation des retraites et des pensions, leur indexation sur le salaire moyen et le rattrapage des pertes subies.
- La compensation de la hausse des prix face à l'inflation galopant.
- Un financement abondé de la Sécurité sociale par plus de cotisations grâce à l'augmentation salariale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre le chômage et la fin des exonérations et des allègements injustifiés...
- Le développement des services publics de qualité et de proximité avec des personnels en nombre.

En se battant pour leurs revendications, les retraité.e.s luttent pour créer les conditions d'une retraite qui soit un temps d'épanouissement et de liberté pour toutes et tous.

Les retraité.e.s sont engagé.e.s au cœur de la bataille des retraites et pour leurs revendications.

ZFE

CLIC c'est quoi?

Fête USR

Invitation Réunion

Armada

Libéralisation du tarif du gaz

ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

NOUVEL OUTIL DE DISCRIMINATIONS SOCIALES

«À partir du 1er janvier 2025, près de 10 millions de voitures seront interdites de circulation du fait de l'instauration de zones à faibles émissions (ZFE) dans les 45 plus grandes agglomérations françaises. Sont concernés les véhicules classés Crit'Air 3, soit les voitures mises en circulation avant 2005 pour les moteurs essence et 2010 pour les moteurs diesel. »

Cette mesure répond aux impératifs d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de particules fines qui entraînent chaque année plus de 40 000 décès prématurés.

Mais cette interdiction des vieilles voitures va pénaliser les classes populaires qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente.

Les habitants des périphéries, « premiers de corvée » vivant en dehors des agglomérations où ils travaillent en raison du coût du logement, sont le plus souvent exclus des aides gérées par les collectivités, puisqu'ils n'y résident pas...

A notre sens, la ZFE est, en l'état, un outil de discrimination sociale qui va permettre à ceux qui ont les moyens financiers de s'acheter un véhicule dit « propre » de pénétrer dans les zones ciblées. Nous touchons à l'écologie punitive qui ne prend pas en compte véritablement la réalité sociale de ceux qui ont besoin de leur véhicule personnel pour circuler, car les autres moyens de transport mis à leur disposition, en particulier les moyens de transport collectif, ne répondent pas suffisamment à leurs besoins.

Comble de l'ironie, cette mesure favorise une classe sociale aisée qui, elle, pourra continuer à circuler dans la ZFE tout en bénéficiant d'une nouvelle fluidité de circulation en ayant écarté majoritairement les autres citoyens, moins aisés financièrement.

La mise en place des ZFE aurait dû être anticipée par le biais d'une étude d'impact socio-économique et des habitudes de déplacements des citoyens de l'aire d'activité de la zone concernée. Puis, à partir de cette étude, d'envisager les moyens nécessaires, notamment le développement du service public de transport de voyageurs, pour garantir le droit au transport et la liberté de circulation.

Ainsi, cela doit nécessairement, avant toute mise en place d'une ZFE, passer par un renforcement de l'offre de transport, principalement périphérique, pour que chaque citoyen puisse se déplacer de son lieu d'habitation jusqu'à sa destination dans la ZFE sans être obligé d'utiliser son véhicule personnel, tout en garantissant que cela ne se traduise pas par un allongement de son temps de parcours.

Très souvent, les collectivités et leur AOM (Autorité organisatrice de la mobilité) se contentent de renforcer les lignes fortes de transport collectif pénétrantes dans les ZFE au détriment des lignes périphériques.

Cette situation favorise l'utilisation des véhicules personnels pour se rapprocher des lignes fortes pénétrantes dans les ZFE au détriment de l'utilisation des transports collectifs sur l'ensemble du parcours.

Nous touchons là aux limites des politiques de transport au regard des capacités financières des collectivités. Car si le législateur au niveau national a doté les collectivités de plusieurs outils avec de fortes obligations, il en a oublié la partie financement (lois NOTRe et Maptam, LOM, transition énergétique).





Jacky ALBRAND
Fédération des transports
CGT, animateur de l'UIT
AURA

Les conséquences sont alors supportées par des choix politiques favorisant la marchandisation du service public au détriment de l'intérêt général et des conséquences sociales pour les agents en charge de sa mise en œuvre.

Cela se concrétise par la mise en place d'appels d'offres et de délégations de service public (DSP) par les AOM, qui se traduisent inéluctablement par des réponses des opérateurs de transports au moins-disant social. L'absence d'obligation visant à intégrer un volet social dans les conventions liant les opérateurs aux collectivités favorise des décisions politiques orientées essentiellement par l'aspect financier.

Il est également à noter que les collectivités et les opérateurs se trouvent en difficulté pour assurer de façon optimale le service public de transport face au manque de personnel et aux difficultés de recrutement. C'est en lien avec le modèle économique favorisant le moins-disant social qui entraîne une désaffection des métiers de la conduite, ce qui va rajouter aux difficultés de renforcer le service public de transport de voyageurs pour apporter des réponses à la mise en place des ZFE.

En outre, les impacts sur le personnel en charge de la mise en œuvre du service public de transport de voyageurs seront conséquents. De nombreux lieux de travail se trouvent dans le périmètre des ZFE. Les salariés n'ont pas d'autres choix que de prendre leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail, car ce sont ces mêmes salariés qui vont mettre en œuvre les transports collectifs...

Or, au regard des problèmes de rémunération, des salariés vont se trouver avec des véhicules personnels qui ne pourront plus pénétrer dans la ZFE et se rendre sur leur lieu de travail, sans être en capacité financière de changer de véhicule.



Autre impact sur les salariés, comme d'habitude, la décision politique est mise en œuvre sans anticiper les conséquences sur les conditions de travail des personnels concernés. La mise en place des ZFE s'accompagne également d'une diminution de la vitesse maximum, qui est abaissée à 30 km/h, sans que ne soient revus les temps de parcours des lignes de transport routier, avec les conséquences induites sur les conditions de travail et les tensions qui peuvent naître avec les usagers des transports.

L'utilisation des moyennes des vitesses commerciales pour justifier la limitation de cet impact ne suffit pas à justifier le manque d'anticipation sur ce sujet. Le risque est de se retrouver avec des lignes ne pouvant plus respecter les temps de parcours et la perte d'efficacité sur le service public (retards, tension avec les usagers...).

En tout état de cause, la ZFE ne saurait être mise en place sans que le réseau de transports collectifs ne soit en capacité « d'absorber le choc », que ce soit en volume de voyages/jour, d'amplitude horaire, de trajet (territoires desservis, lien d'une périphérie à l'autre).

LES PROPOSITIONS CGT/UIT

C'est pourquoi nous demandons « d'assujettir » l'avancement de la ZFE au développement réel de l'offre de transport. Concrètement, cela veut dire que le passage de l'interdiction d'un niveau de Crit'Air à celui d'en dessous devra être conditionné à la capacité du réseau à répondre au besoin de déplacement des populations.



Les CLIC.....c'est quoi ?

Centre Locaux d'Information et de Coordination du Calvados

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) accueillent toute personne qui souhaite obtenir des informations sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement en faveur des retraités et des personnes âgées (services à domicile, structures d'accueil et d'hébergement, offre de soins et actions de prévention, loisirs, aides financières, etc.).

Les CLIC vous accueillent individuellement et gratuitement pour ...

- Evaluer vos besoins, vous informer, vous conseiller et, le cas échéant, vous orienter vers les organismes susceptibles de répondre à vos besoins ou mettre en oeuvre un plan d'aide personnalisé.
- Vous aider à constituer des dossiers de prise en charge
- Instruire et suivre les dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

En tant que centres de ressources, les CLIC mettent à votre disposition une documentation : brochures, listes de services et structures d'accueil, fiches pratiques, formulaires, guides, etc.

Des actions collectives d'information et de prévention

Les CLIC organisent, en relation avec leurs partenaires, des actions collectives d'information et de prévention (ateliers mémoire, prévention routière, aide aux aidants, etc.).

Soutenir les professionnels intervenant auprès de personnes âgées et de leurs proches

Les CLIC mettent en oeuvre des actions spécifiques pour ou avec les acteurs de l'action gérontologique : documentation et outils mutualisés, groupes de travail thématiques, aide à la conception de projets à destination des seniors, etc.

7 CLIC à votre disposition :

CLIC de Caen Couronne: 17 avenue Pierre Mendès-France BP 10519-14035 Caen Cedex.
tel:02 50 22 40 20

(Antenne de Hérouville St Clair): 504 quartier du Val 14200 Hérouville Saint Clair tel: 02 31 45 77 45

CLIC de Caen-ouest: Rue de l'église BP 56 14400 Douvres la Délivrande. tel: 02 31 37 64 64

CLIC du Bessin: 3 rue François Coulet 14400 Bayeux tel: 02 31 51 10 72

CLIC du Bocage: Rue Alfred Lenouvel 14500 Vire Normandie tel: 02 14 47 52 80

CLIC de Falaise: 4 rue de la Résistance Bât.B BP 34 14700 Falaise tel: 02 31 41 41 91

CLIC du Pays d'Auge Sud: 127 bis rue Roger Aini 14100 Lisieux tel: 02 14 47 54 20

CLIC du Pays d'Auge Nord: 14 rue de la chaussée Nival 14130 Pont l'Evêque tel: 02 31 65 38 71

(informations issue du site du Conseil Départemental du Calvados)

Réunions ouvertes à toutes et tous

21 avril: Réunion des retraité(e)s CGT sur le territoire de l'UL de Mondeville.

A partir de 10H00 Centre Médico Social (au sous sol) Esplanade Raymond COLLET 14730 GIBERVILLE

Le 9 mai à 14H00: collectif CDCA. (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)
9 rue du colonel REMY (bâtiment blanc) salle N°14

Initiative Culturelle

Journée à Rouen pour la 8ème édition de l'Armada.

Au prix de 55€ le **13 juin 2023** (il reste quelques places)

Transport Caen/Rouen aller retour en bus + sortie croisière avec le feu d'artifice de 22H à minuit.

Départ du bus à la maison des syndicats 8 rue du colonel REMY à Caen à 16H00. retour vers 2H00



Je m'inscris

Nom.....Prénom.....

Tel.....Email.....

Pour l'inscription contact avec:

Gilles PRUNIER au 06 08 53 19 91

Michel MARIETTE au 06 27 58 14 82

ou par mail: usrcgt14@wanadoo.fr

1er juin 2021

Journée festive et culturelle

Comme de coutume, votre Union Syndicale des Retraité(e)s CGT du calvados organise sa journée festive et culturelle.

Cette année cette journée se déroulera à Condé sur Noireau avec un accueil à partir de 9H30 et un débat à 10H00



Au-delà de la fermeture, il y a 10 ans, de l'usine Honeywell et son drame social, c'est aussi la lutte des salarié(e)s pour faire reconnaître les conditions de travail et de vie liées à l'utilisation de l'amiante.

Pour les militants de la CGT à l'origine de cette bataille il est inadmissible que des salariés puissent perdre la vie pour avoir en toute simplicité voulu vivre décemment. La lutte continue jusqu'à l'obtention d'une vraie justice »,

Un débat sera animé le matin sur cette lutte sociale toujours contemporaine.

L'après midi, **après le repas pris en commun**, une visite du musée de l'imprimerie typographique sera organisée pour ceux qui le souhaitent. (supplément de 3€)

Nous pourrons, au cours de cette visite, découvrir une linotype en fonctionnement, une monotype, des presses à imprimer manuelles, une machine à pédale, une presse Ofmi Heidelberg en fonctionnement, divers matériels et caractères typographiques en plomb et bois, des clichés de toutes sortes ainsi qu'une très riche documentation sur les métiers de l'imprimerie.



Bulletin d'inscription

Nom.....Prénom.....

Tel.....Email.....

- Je m'inscris pour le débat et le repas:X 20€ = Je règle en plusieurs fois :
- Je m'inscris pour la visite du musée:.....X 3€ = Chèque au nom de USR/CGT14

Un covoiturage sera organisé sur demande.

Pour les inscriptions:

Tel UD: 02 31 83 68 25 Email: usrcgt14@wanadoo.fr : adresse 8 rue du colonel REMY 14000 Caen

LEMARROIS Jean Luc: 06 70 73 95 22

MARIETTE Michel: 06 27 58 14 82

PRUNIER Gilles : 06 08 53 19 91